

# Force Ouvrière

#### CHS LE VINATIER

http://fovinatier.free.fr forceo@libertysurf.fr 04.37.91.53.20

## **DEROULEMENTS DE CARRIERE**

### **UN NOUVEAU COUP DE FREIN !!**

- ✓ Les ratios permettant les avancements de grades des agents sont parus au journal officiel le 25 mai avec un retard inacceptable et de nouveau à la baisse.
- ✓ Les ratios promus/promouvables sont, une fois de plus, tirés vers le bas pour la majorité des grades.
- ✓ Les catégories B et C sont les plus impactées.

# <u>Une fois de plus les faits sont là, c'est sur le dos du personnel que le gouvernement compte faire des économies :</u>

- ✓ Après le gel du point d'indice pour 2018 (En plus des 6 années de gel entre 2010 et 2016)
- ✓ Après la fin des réductions de durée d'échelons, imposée par le protocole PPCR signé par la CFDT, CFTC et l'UNSA
- ✓ Après la hausse de la CSG
- ✓ Ces ratios sont une nouvelle attaque sur l'évolution de carrière et le pouvoir d'achat des fonctionnaires hospitaliers. Trop peu d'agents pourront bénéficier d'un avancement de grade.

#### **Quelles conséquences ?**

Prenons l'exemple d'une aide-soignante :

Une aide-soignante, anciennement de classe sup, est depuis janvier 2017 reclassée dans le même grade qu'une AS classe normale : « aide-soignante ». Elle voit sa possibilité d'évolution au grade d' « aide-soignante classe exceptionnelle » (désormais intitulé « aide-soigante principale »), diminué de 7%. De nombreux collègues sur le CHU verront leur passage au grade supérieur repoussé et seront privés de revalorisation salariale significative.

#### Pour ouvrir de véritables perspectives d'évolution de carrière :

- √ FO revendique l'accès au grade supérieur par l'ancienneté sans autre condition
- ✓ Dans l'immédiat, FO demande l'augmentation significative des ratios

**VOIR LE TABLEAU DES RATIOS AU VERSO** 

Grades	2016	2017	2018
filière administrative			
Attaché d'administration principal	10 %	9%	9%
Adjoint des cadres hospitalier de classe supérieure	13 %	13 %	13%
Adjoint des cadres hospitalier de classe exceptionnelle	11 %	11 %	11%
AMA de classe supérieure	8%	8%	8%
AMA de classe exceptionnelle	8 %	8 %	8%
Adj administratif de 1re CLASSE (Adj admin principal de 2ème classe depuis 2017)	6 %	6%	6%
Adjoint administratif principal de 2e classe	9 %	9%	<b>J</b> 6%
Adjoint administratif principal de 1re classe	9 %	9%	<b>↓</b> 5%
Permanencier auxiliaire de régulation médicale chef	13 %	13 %	13%
filière Ouvrière et technique	15 /0	13 /0	13/0
· ·	5 %	15%	
Dessinateur chef de groupe (dessinateur depuis 2017)	13 %		<b>1</b> 10%
Dessinateur principal		13 %	10%
Conducteur ambulancier de 1er cat (conducteur ambulancier depuis 2017)	6 %	6%	
Conducteur ambulancier hors catégorie (conducteur ambulancier principal depuis 2017)	5 %	5%	5%
Ouvrier professionnel qualifié (ouvrier principal de 2ème classe à partir de 2017)	6 %	6%	6%
Maître ouvrier (ouvrier principal de 2ème classe à partir de 2017)	10 %	11%	<b>4</b> 6%
Maître ouvrier principal (ouvrier principal de 1ère classe à partir de 2017)	15 %	15%	<b>1</b> 7%
Agent de maîtrise principal	10 %	15%	15%
TSH de 2e classe	10 %	10 %	10%
TSH de 1re classe	15 %	15 %	13%
Filière soins et psychologues			
Psychologue hors classe	11 %	10 %	<b>9</b> %
ASHQ classe supérieure	10 %	8 %	10%
AS de classe supérieure (aide-soignant depuis 2017)	10 %	10%	
AS de classe exceptionnelle (Aide-soignant principal depuis 2017)	15 %	15%	₹ 8%
Infirmier catégorie B de classe supérieure	20 %	15%	15%
Infirmier catégorie A en soins généraux deuxième grade	11 %	11%	11%
Filière de rééducation			
Pédicure de classe supérieure	15 %	15 %	<b>11%</b>
Masseur-kinésithérapeute de classe supérieure	12,5 %	12,5 %	<b>11%</b>
Ergothérapeute de classe supérieure	12 %	12 %	<b>11%</b>
Psychomotricien de classe supérieure	15 %	12 %	<b>11%</b>
Orthophoniste de classe supérieure	15 %	15 %	<b>11%</b>
Orthoptiste de classe supérieure	15 %	15 %	<b>11%</b>
Diététicien de classe supérieure	13 %	13 %	13%
Filière médico-technique			
Manipulateur en électroradiologie de classe supérieure	14 %	12 %	<b>11%</b>
Technicien de laboratoire	15 %	15 %	15 %
Préparateur en pharmacie hospitalière	12 %	12 %	12 %
Filière socio-éducative			
Assistant sociaux éducatif principal			
Conseiller en économie sociale et familiale de classe sup	15 %	15 %	15 %
Éducateur technique spécialisé de classe supérieure	15 %	15 %	<b>12%</b>
Animateur principal 1ère classe	10 %	8 %	8%
Animateur principal 2ème classe			12%
Moniteur-éducateur principal	10 %	8 %	8 %
Sage-femme			
Sage-femme des hôpitaux du second grade	15 %	10 %	10 %
2202 - 22 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10	_5 /5		/ 0